

CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avenant n°2 du Contrat de relance et de transition écologique de la
Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne

Juin 2024

Entre la

La Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, représentée par
son président, en la personne de Monsieur Régis LHOMME,

Et

L'État, représenté par le préfet du département de l'Yonne, délégué territorial de
l'ANCT, en la personne de M. Pascal JAN,

Et

Le Conseil départemental de l'Yonne, représenté par son président, Patrick
GENDRAUD,

Il est convenu dans l'avenant n°2 ce qui suit :

Article 1 –Objet de l’avenant

Conformément à l’article 3.4 du Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, signé le 18 février 2022, le présent avenant a pour objectif de tenir compte des évolutions du projet de territoire notamment et de la programmation des actions.

Le présent avenant présente ainsi la maquette financière 2024 intégrant la liste des projets 2022/2023 maintenus en 2024 et celle des projets nouveaux.

Article 2 – Maquette financière des projets CRTE 2024

La convention financière 2024 liste les actions à engager pour l’année 2024.

Ces actions pourront être cofinancées par l’Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d’ouvrage au titre des dotations et crédits disponibles, auxquelles les actions qu’ils portent seraient éligibles. Les montants restent indicatifs, sous réserve de l’actualisation des devis, de l’éligibilité des projets et de la sollicitation de co-financements.

Les crédits régionaux, du Département de l’Yonne, les fonds européens ou d’autres sources de financement destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront également être sollicités par les maîtres d’ouvrage.

Le financement de chacune des actions programmées en 2024 est réalisé selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Opérations inscrites en 2022 et maintenues pour 2024 :

Communes concernées	Intitulé du projet	Montant total du projet (HT)	Montant sollicité au titre de la DETR/DSIL
ANCY LE FRANC	Aménagement de la place Clermont Tonnerre (avec la halle du marché) bénéficie de villages de l’Yonne Ambition 582 813 € soit 26 %	318 510 € HT	40% : 70 000€
ANCY LE FRANC	Continuité de la véloroute vers l’entrée du bourg en mobilité douce	300 000 € HT	40% : 120 000€
CCLTB	Extension de la crèche à Tonnerre + location du bâtiment modulaire à usage de crèche durant les travaux d’agrandissement	1 204 485 € + 183 957 €	238 243 € + 50 % du reste à charge hors CAF 29 979 € soit 91 978 €

CRY SUR ARMANCON	Cheminement piétons et PMR entre le cimetière, la Maison des Associations et la Mairie (accessibilité).	347 221 € HT	30% : soit 104 166 €
FLOGNY LA CHAPPELLE	Isolation et rénovation de l'ancienne mairie de la Chapelle en vue d'accueillir une antenne du Conservatoire intercommunal de musique et de danse	2 000 000€	40% : 600 000€
TONNERRE	Requalification de l'espace Bouchez et de la salle polyvalente dans le cadre de la végétalisation du centre-ville, enlèvement de l'enrobé afin de désimperméabiliser le sol	Travaux : 1 279 372.81 € HT	DETR 23,39 % du montant du projet : 328 577 € DSIL 16,50% du projet : 231 776 €
TONNERRE	Eclairage public : termine en 2024 les travaux débutés en 2022 (remplacement par des leds)	162 852 € HT	50% DETR 81 426 €
YROUERRE	Réhabilitation d'anciens locaux de commerce et d'artisanat d'art. Autres subventions demandées : fonds verts (attribuée), EFFILOGIS en attente de retour du Conseil Régional.	537 776 €	30% : 161 333€

Opérations inscrites en 2023 poursuivies pour 2024 :

Collectivité	Intitulé du projet	Montant total du projet HT	Montant sollicité au titre de la DETR/DSIL
CCLTB	Schéma directeur immobilier et énergétique des bâtiments publics	40 000 €	50% : 20 000€
CCLTB	Elaboration d'un plan de mobilité simplifié (2024 ou 2025)	40 000€	50% : 20 000 €
TONNERRE	Poursuite des travaux de l'Eglise Saint Pierre de Tonnerre (tranche 3 optionnelle)	216 282 €	30% DSIL soit 64 885 €
VILLIERS LES HAUTS	Isolation d'un bâtiment communal (salle de la mairie, logement communal)	80 746 €	30% à 50%
ANCY LE FRANC	Installation d'un terrain multisports et son cheminement qui doit permettre l'accessibilité	198 380 €	40 % 79 352 €

	<p>aux fauteuils roulants ainsi qu'aux poussettes. Ces travaux ont obtenu une subvention 2023 dans le cadre d'Ambition / Villages de l'Yonne</p>		
--	--	--	--

Opérations nouvelles en 2024 :

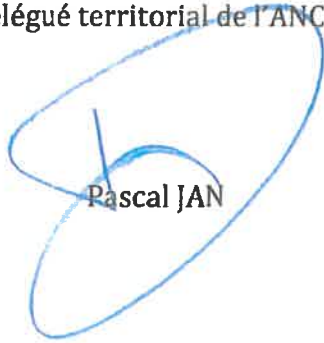
Collectivité	Intitulé du projet	Montant total du projet HT indicatif	Montant sollicité au titre de la DETR/DSIL
CCLTB	Rénovation / Mise aux normes et optimisation des 3 déchetteries de Tonnerre, Ancy le Franc et Rugny, avec notamment l'accueil de nouvelles filières (jeux, jouets, articles de bricolage, équipements de sport) afin de diminuer les tonnages à l'enfouissement.	1 412 880 €	50 % soit 706 440 €
CCLTB	Construction d'une déchetterie à Flogny la Chapelle (étude en 2024 puis travaux en 2025/2026)	1 325 000 €	50 % soit 662 840 €
TONNERRE	Réfection des lampadaires de la Zac Actipôle de TONNERRE via des leds	95 517 € (leds)	50 % soit 47 758 €
CRUSY LE CHATEL	Changement de la chaudière de l'école pour une meilleure maîtrise de l'énergie suite à audit énergétique et étude complémentaire (SDEY).	70 000 € HT	42 000 € soit 60 % DSIL
EPINEUIL	Aménagement du Pâtis (terrain multisports)	92 523 €	
VEZINNES	Rénovation énergétique : remplacement des menuiseries de la Mairie en double vitrage suite à étude énergétique	54 553 €	DETR 50% :
VIREAUX	Aménagement d'un parc écoludique sur l'ancien site Lafarge (riche industrielle)	3 132 228 € HT (étude en cours pour diminuer les coûts)	

Collectivité	Intitulé du projet	Montant total du projet HT indicatif	Montant sollicité au titre de la DETR/DSIL
BAON	Aménagement du jardin de la Mairie	10 200 €	2 040 à 3 060 €
PACY SUR ARMANCON	Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Mairie par l'aménagement des services de la Mairie dans l'ancienne école au rez-de-chaussée + travaux de rénovation énergétique. L'ATD assure la maîtrise d'ouvrage et doit chiffrer ces travaux (en cours)		
THOREY	Reprise d'un mur pignon de la Mairie qui menace de s'écrouler. Urgence de la situation	106 000 HT	50 % 53 000 €
TANLAY	Création d'une aire de stationnement pour 10 camping-cars avec bornes de recharge pour véhicules électriques (<i>Guide DETR C- développement économique et touristique : création d'équipements touristiques</i>)	96 000 € HT	30 % 28 800 €
TANLAY	Travaux de rénovation thermique d'un bâtiment communal comprenant : la Mairie, une salle de classe, la bibliothèque municipale ainsi qu'un logement. Ces travaux font suite à un diagnostic énergétique réalisé à la demande du SDEY, et sont conformes aux préconisations de travaux. Une subvention Fonds Verts a été attribuée et une demande auprès d'EFFILOGIS est en cours. Le marché public sera lancé en juin 2024 et les travaux devraient démarrer en septembre 2024.	794 000 € HT	193 879 € DETR accordés

Collectivité	Intitulé du projet	Montant total du projet HT indicatif	Montant sollicité au titre de la DETR/DSIL
TANLAY / SAINT VINNEMER	Réhabilitation d'une friche industrielle sur le site d'une ancienne manchistetrie pour en faire : - Un espace public naturel avec un verger conservatoire et une haie mellifère, avec désimperméabilisation du sol - un espace de plein air de vie collective pour les habitants et les touristes - un lieu de mémoire sur la manchisterie Installation d'une borne pour les vélos électriques du fait de la proximité avec la véloroute. <i>(Guide DETR B- Environnement 50 % et C- Développement économique et touristique création ou rénovation d'équipement culturels et touristiques 20 à 30 %)</i> Demande envisagée auprès du Conseil Régional (TEA), de l'AESN	115 000 €	30 à 50 % selon les aménagements, soit environ 40 000 €
COLLAN	Consolidation et restauration de l'église Saint Maurice suite à effondrement d'une partie du mur gouttereau sud de la nef.	1 129 041 € HT	

Fait à Tonnerre, le 06 /08/2024

Le préfet de l'Yonne,
délégué territorial de l'ANCT


Pascal JAN

Le Président de la Communauté de
communes Le Tonnerrois en Bourgogne

Régis LHOMME



Le Président du Conseil département de
l'Yonne



Patrick GENDRAUD

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 089-200039642-20240926-69_2024-DE